

COORDINATION ÉDUCATION NATIONALE :

Béatrice Audino, Conseillère Pédagogique
Départementale en Arts Visuels sous la
responsabilité de Mme KLEIN, ADASEN.
Courriel : CPDAP1.ia06@ac-nice.fr
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
*À contacter au sujet des modalités d'inscription, des
animations pédagogiques, des projets.*

COORDINATION CINÉMA :

HELIOTROPE, Promotion et Diffusion du Court
Métrage
Contact : Julien BONAVIDA
Courriel : julien@nicefilmfestival.com
Le 109, Villa Sud- 89 route de Turin, 06300 Nice
*À contacter au sujet des séances de cinéma avec les
élèves, pour les relations avec les exploitants de
cinéma, et en cas de besoin de ressources
supplémentaires (intervenant, atelier).*

Nice, le 2 juin 2025,

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes

À
Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs
Écoles Maternelles Publiques et Privées (sous
contrat)
s/c de Mesdames et Messieurs les
Inspectrices et Inspecteurs de
circonscription

*copie à Mesdames et Messieurs les membres
du comité de pilotage École et Cinéma*

**Objet : Mise en œuvre du dispositif MATERNELLE AU CINÉMA 2025-2026 dans le cadre du parcours
d'Éducation Artistique et Culturelle.**

NOR : MENE1514630A

Arrêté du 1-7-2015 – J.O. du 7-7-2015 / MENESR-DGESCO B3-4

Dispositif

Maternelle au Cinéma est un dispositif national initié par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée, sous l'égide du ministère de la Culture et de la communication) et la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire). Il est mis en œuvre au niveau national par l'association l'Archipel des Lucioles avec le soutien, en région, des DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles), des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales. Ce dispositif contribue au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève en créant des rencontres avec des films de qualité dans un lieu culturel et permet de donner à chaque élève les clés nécessaires à la compréhension des œuvres. Il participe à la formation du jugement esthétique et de l'esprit critique ainsi qu'à la formation de la personne et du citoyen.

Public ciblé

Ce dispositif s'adresse aux élèves de la PS à la GS. Il est décliné selon deux programmes. Le programme A est conçu pour les classes de PS et MS. Le programme B est conçu pour les classes GS. Le dispositif est également ouvert aux établissements spécialisés.

Les films

Les films projetés aux élèves sont issus du catalogue de « L'Archipel des Lucioles », l'association nationale qui pilote le dispositif. Ils sont adaptés à l'âge des enfants. Le catalogue est réfléchi et décidé par une instance nationale composée de membres à parité de la Culture et de l'Éducation Nationale.

Cette commission visionne et discute chaque œuvre proposée et valide ses choix par un vote. Les films du dispositif sont retenus pour les émotions suscitées, leurs grandes qualités esthétiques, narratives mais aussi pour leurs « résistances », au même titre que les œuvres littéraires travaillées en classe. Au niveau départemental, un comité de pilotage constitué des référents des coordinations nationales et départementales, de représentants des enseignants et des salles partenaires établissent la programmation annuelle.

Objectifs

- Construire une éducation au cinéma dès le plus jeune âge grâce à la découverte d'œuvres contemporaines ou du patrimoine visionnées en salle lors de projections spécialement organisées à l'intention des élèves.
- Construire une culture cinématographique partagée et développer un comportement de spectateur éclairé.
- Contribuer à la construction du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.
- Profiter de la rencontre sensible avec des œuvres cinématographiques pour développer les langages et travailler l'éducation à l'image.

Programmation 2025-2026

Les films retenus par le comité de pilotage répondent à une exigence de diversité et sont classés selon deux programmes :

- *Programme A* pour les PS et MS : 2 projections de programmes de courts métrages dans l'année aux 2^{ième} et 3^{ième} trimestre.
- *Programme B* pour les GS : 3 projections dans l'année dont un long métrage au 1^{er} trimestre en plus du programme A.

Les classes multiniveaux comprenant des GS choisissent le programme qui convient le mieux à la spécificité de la classe. (Descriptif des films sur [le site de la mission EAC 1er degré.](#))

Le financement du projet

Le prix d'entrée par film est de 2,50 € par élève. L'achat des billets et le transport des élèves doivent être financés de sorte que le principe de gratuité de l'école soit respecté. En ce sens, les participations des collectivités territoriales et/ou de partenaires culturels ne sont pas à exclure.

Les projections pour les classes

Les classes pourront assister à des projections organisées spécialement à leur intention par les salles de cinéma partenaires engagées dans l'opération. La liste des salles partenaires est consultable sur [le site de la mission EAC 06](#). Ces dernières assurent des conditions d'accueil et de projection optimum pour une séance de qualité et respectent une charte pour l'accueil des plus petits. Les séances sont programmées en fonction de la mise à disposition des films par le CNC. Les enseignants devront contacter l'exploitant partenaire pour organiser une séance en respectant les périodes de projection établies à la rentrée.

La formation des enseignants et l'accompagnement du dispositif

La formation des enseignants constitue un élément essentiel du bon fonctionnement du dispositif et de son impact sur la réussite des élèves. Elle est intégrée au temps institutionnel dans le parcours de formation construit par l'enseignant. **L'inscription aux temps de formation est individuelle et ne se fait pas automatiquement lors de l'inscription de la classe au dispositif.**

2 modules de formation indépendants les uns des autres de 3 heures chacun seront proposés aux enseignants sur la plateforme de l'E AFC. Un module est consacré au long-métrage. Le second module

est consacré aux 2 programmes de courts-métrages. Chaque module contient le pré-visionnement du programme concerné suivi d'un accompagnement pédagogique et culturel. Les lieux retenus pour les projections seront précisés ultérieurement.

Les enseignants peuvent par ailleurs bénéficier de diverses ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet et la préparation ou le prolongement du travail sur les œuvres, en amont ou en aval des séances, grâce à la plateforme [Maternelle au Cinéma](#) gérée par L'Archipel des Lucioles, et aux documents pédagogiques et ressources proposés par la Mission EAC Arts Visuels 06 premier degré sur le [digipad Maternelle au Cinéma 06](#). (Accès au digipad 2024-2025 pour information, les ressources seront mises à jour l'an prochain).

Cahier des charges des enseignants engagés dans le dispositif

Tout enseignant qui inscrit sa classe dans le dispositif s'engage à :

- **Intégrer l'éducation au cinéma dans son projet de classe** : préparer ses élèves avant d'aller voir les films et prolonger l'expérience des projections dans sa classe par une exploitation réfléchie en aval. Pour étayer leur préparation, ils peuvent s'ils le souhaitent s'inscrire aux formations proposées à l'EAFc en fonction de leur niveau de classe. (Les enseignants de GS peuvent participer aux deux modules). *S'ils sont déjà engagés sur 18 heures de formation, ils peuvent s'inscrire aux modules « Maternelle au Cinéma » au-delà de leurs 18 heures, sur du temps de préparation de classe.*
- **Avoir vu les films avant la projection avec ses élèves**. S'ils souhaitent voir les films dans les conditions de projection du dispositif, ces derniers seront projetés en salle lors des temps de formation.
- **Faire participer sa classe à toutes les séances prévues pour son niveau de classe.**

Propositions facultatives adossées au dispositif pour s'engager dans l'axe de la pratique :

L'inscription de la classe au dispositif « Maternelle au Cinéma » ouvre l'accès aux enseignants à deux propositions départementales leur permettant de s'engager dans l'axe de la pratique :

- Ils pourront s'inscrire à un concours départemental de stop-motion dont les contraintes seront posées en résonance avec une séquence d'un des films au programme. L'inscription à ce concours est accompagnée d'un temps de formation de 3h pour les enseignants.
- Ils pourront faire acte de candidature pour emprunter l'outil du Graphinéma dans leur école pendant une période à définir afin de travailler de façon ludique sur l'affiche de cinéma. Le prêt du Graphinéma est accompagné de propositions pédagogiques.

Des informations détaillées sur ces deux propositions seront publiées à la rentrée en septembre.

Modalités d'inscription au dispositif :

1. Inscription des classes participantes par l'école en répondant à **l'appel à projet sur ADAGE du 12 juin 2025 au 15 septembre 2026.**
2. Les écoles inscrites sur ADAGE recevront ensuite un formulaire à transmettre aux enseignants concernés pour un recueil de données pratiques.

SIGNE

Laurent Le Mercier